

**IDEES & DEBATS****opinions****LE POINT
DE VUE**d'Olivier Cousi

Mettre le droit au service des PME pour surmonter la crise

La crise sanitaire que nous traversons et ses conséquences économiques et sociales sont d'un ampleur inédite. Les acteurs économiques, des TPE aux PME, jusqu'aux artisans et commerçants ne sont pas épargnés. Depuis de nombreux mois, ils supportent une baisse brutale de leur activité qui pourrait provoquer leur faillite et leur disparition. Entre problèmes de facturation, difficultés de trésorerie ou encore projets de relance, les entrepreneurs sont ainsi, par la force des choses, confrontés à une multitude de questions de droit.

Face à ce constat terrible, les avocats du Barreau de Paris – eux-mêmes entrepreneurs et à ce titre, touchés durement par cette crise – ont tenu à être à leurs côtés. Le Barreau de Paris a ainsi décidé de prendre une part active à la relance économique par le déploiement d'un grand plan d'accès au droit en faveur des TPE/PME. Ce plan, dont le financement sera assuré par la Caisse des règlements pécuniaires des avocats (Carpa) de Paris, au titre de sa mission d'aide à l'accès au droit, sera inauguré dans le cadre d'une journée de lancement le 15 octobre à la Maison du Barreau à Paris. Il sera décliné en plusieurs séquences et sous divers formats jusqu'à la fin de l'année 2021.

Cette opération, « la relance économique par l'accès au droit », fait partie intégrante du plan de soutien de 15 millions d'euros que le Conseil de l'ordre du barreau de Paris a voté en faveur des confrères parisiens en juillet dernier. Cette déci-

sion historique a devancé les aides financières et mesures de soutien des pouvoirs publics, pour permettre aux avocats de notre barreau et à leurs structures d'exercice de supporter les conséquences financières de l'état d'urgence sanitaire. Avec l'opération « la relance économique par l'accès au droit », nous allons plus loin, en nous montrant solidaire des autres acteurs économiques que sont les TPE et les PME.

Le Barreau de Paris lance un grand plan d'accès au droit en faveur des TPE/PME

Nombre d'entre elles se trouvent en difficulté, mais ne sont pas en mesure de recourir à une consultation d'avocat. Elles pourront désormais, grâce à cette opération, bénéficier de l'expertise des avocats du Barreau de Paris, dont les interventions seront prises en charge par la Carpa au titre de l'aide à l'accès au droit. Concrètement, des ateliers pratiques animés par des avocats seront mis en place pour répondre à toutes les préoccupations des entrepreneurs. A chaque fois, des solutions dédiées et personnalisées leur seront proposées.

Mais la relance économique prendra du temps. Nous avons donc décidé de déployer notre plan d'accès au droit tout au long de l'année prochaine avec divers événements, tels que des consultations gratuites hebdomadaires, des journées

rencontres thématiques, dont une dédiée aux femmes entrepreneurs, des formations et des journées « marathons juridiques ».

Lors de ces « marathons juridiques », des avocats travailleront à résoudre les difficultés d'une entreprise en moins de 24 heures, afin que celle-ci reparte avec sa propre feuille de route. Nos partenaires, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Ile-de-France, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la Chambre des métiers et de l'artisanat de Paris et Paris Initiative Entreprise prendront une part active à tous ces événements.

La profession d'avocat est un acteur majeur du débat public. Les 32.000 avocats que compte notre barreau, forts d'expertises variées, s'engagent régulièrement sur de nombreux sujets de transformation de notre société, œuvrent à la défense des libertés et des droits de chacun, et s'emploient à la promotion de l'attractivité et de la compétitivité économique de la place de Paris par le droit.

En cette période troublée, nous avons donc souhaité que notre action, celle du bâtonnat et du Conseil de l'ordre du Barreau de Paris se portent au plus près de ceux qui sont en difficulté. Au plus près des entrepreneurs, à la fois créateurs d'emplois et de croissance, mais aussi et surtout vecteurs de lien social.

Olivier Cousi est bâtonnier de Paris. L'événement se tiendra le 15 octobre à la Maison du Barreau, dans le 1^{er} arrondissement de Paris.

